

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique
13071

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA**

OBJET : Groupe SOS Solidarités - subvention 2018.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la Protection maternelle et infantile - Enfance - Santé - Famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département des Bouches-du-Rhône a en charge une mission importante et prioritaire de prévention en matière de santé publique et soutient un grand nombre de structures associatives travaillant dans ce domaine. Dans ce rapport, nous vous proposons de soutenir financièrement l'association groupe sos solidarités œuvrant dans le domaine de la lutte contre les toxicomanies par le biais du centre de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) Danielle Casanova.

Créé en 1995, le CSAPA Danielle Casanova propose une prise en charge médico-sociale en ambulatoire pour un public en situation de grande précarité et notamment les femmes enceintes et les mères en situation d'addiction. Les temps d'accueil et de consultations sur la structure permettent à l'équipe pluridisciplinaire d'informer, d'évaluer et d'orienter si nécessaire les usagers, leur entourage et les partenaires en y associant des pratiques de réduction des risques.

En 2018, le Département souhaite allouer une subvention de 14 000€ à cette association, pour le même montant qu'en 2017, afin de continuer à soutenir ses actions de lutte contre les toxicomanies.

Par ailleurs, afin de garantir le bon emploi de cette subvention, je vous propose la signature d'une convention type conformément au modèle approuvé par délibération n° 122 de la Commission permanente du 27 juin 2014.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

